

Le CSTB renforce son accompagnement à l'innovation pour les acteurs du bâtiment

Première étape : la réforme de l'ATEx

Face aux mutations profondes qui impactent le secteur du bâtiment et en premier lieu, sa nécessaire adaptation au changement climatique, le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, se mobilise pour renforcer et optimiser les dispositifs d'accompagnement de l'innovation qu'il propose aux acteurs de la filière.

Il vient ainsi de finaliser une étape importante dans le renforcement de cet appui : la réforme de l'une des démarches de l'évaluation technique, l'ATEx – Appréciation Technique d'Expérimentation.

L'ATEx réformée permettra à l'ensemble des acteurs de l'innovation – prescripteurs (aménageurs, promoteurs...) et industriels – d'expérimenter et de sécuriser encore plus, et ce, dès la phase de conception, les solutions qu'ils imaginent, développent et prescrivent, afin de les rendre toujours plus fiables et performantes et de favoriser leur accès au marché.

En renforçant l'expérimentation et son suivi, le CSTB a pour objectif de créer les conditions optimales pour un retour d'expérience et une capitalisation opérationnelle.

L'ATEx : une démarche rapide d'évaluation technique

Pour qu'un produit ou un procédé puisse être considéré comme une technique courante et donc, dont il est possible d'en maîtriser le risque, ce produit innovant doit bénéficier d'une évaluation par une tierce partie indépendante.

Différents dispositifs sont proposés aux acteurs, dont l'Appréciation Technique d'Expérimentation – ATEx – qui permet d'expérimenter en évaluant et testant en confiance les produits, procédés, systèmes ou équipements innovants, dans leurs premiers emplois en vraie grandeur et d'en obtenir une connaissance enrichie.

Reconnue par l'ensemble des acteurs de la construction, l'ATEx a pour objectifs :

- D'apporter une réponse sur la faisabilité d'un projet innovant et sur les choix techniques en conception ;
- De spécifier les justifications à apporter en amont du chantier en optimisant leur réalisation ;
- De sécuriser le choix et l'intervention des entreprises de construction.

Réforme de l'ATEx : ce qu'il faut retenir

Menée en concertation avec les acteurs de la filière au plus près de leurs nouveaux besoins et exigences, la réforme de l'ATEx vise à répondre aux attentes des aménageurs, maîtres d'ouvrages, promoteurs et maîtres d'œuvre, de plus en plus demandeurs d'innovation.

Cette réforme s'articule autour de 2 axes :

1. Permettre le plus en amont possible et dès la phase d'analyse de sécuriser la feuille de route du demandeur et les délais d'obtention de la demande d'ATEx pour lui permettre de choisir entre revoir son projet ou confirmer sa demande d'ATEx ;

2. Accompagner l'innovation d'un produit ou système tout au long de son cycle de vie en permettant le renouvellement de l'appréciation technique d'expérimentation et la prise en compte de ses évolutions, basée sur un retour d'expérience plus formalisé.

« Les nombreux échanges que nous avons avec les acteurs de la filière du bâtiment nous conduisent à optimiser nos dispositifs d'évaluation. Avec cette réforme, le CSTB incite les acteurs à anticiper l'ATEX dès les phases de programmation et de conception, pour sécuriser le recours à des techniques innovantes. Elle illustre notre volonté de donner à tous ceux qui innovent les moyens dont ils ont besoin, notamment pour rassurer le marché. En facilitant et en renforçant la possibilité pour les acteurs de la filière d'expérimenter dans les meilleures conditions possibles, le CSTB entend jouer pleinement son rôle dans l'adaptation au changement climatique du secteur du bâtiment » indique Etienne Crépon, président du CSTB.

À propos du CSTB :

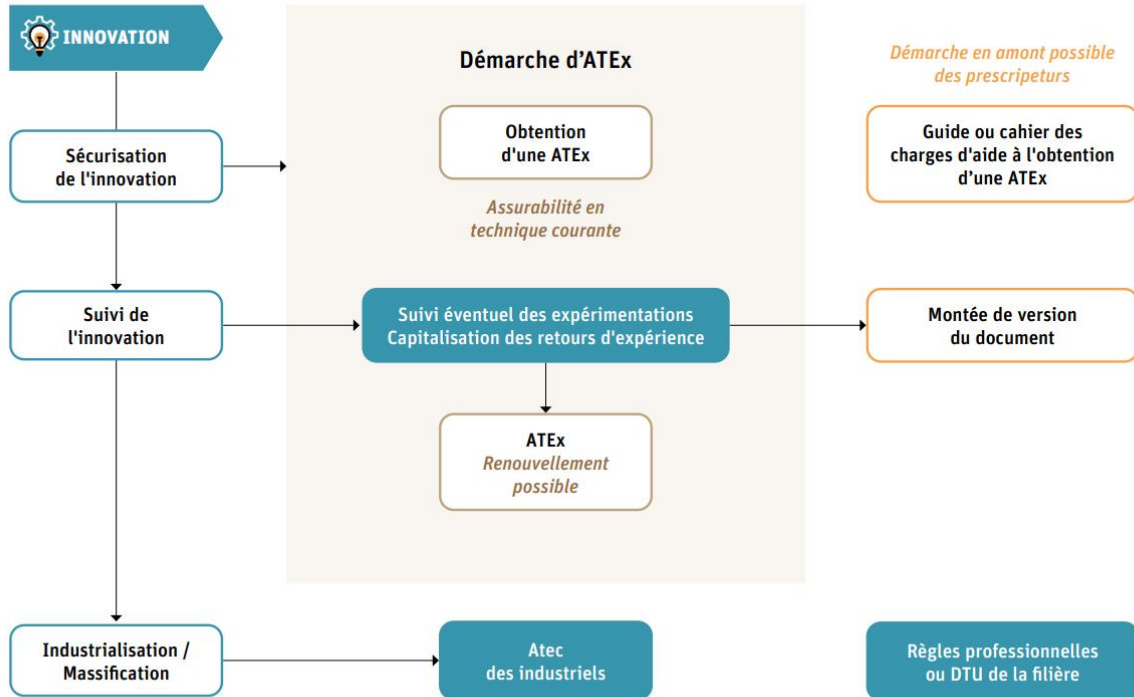
Entreprise publique au service de ses clients et de l'intérêt général, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment a pour ambition d'imaginer les bâtiments et la ville de demain, en accompagnant et sécurisant les projets de construction et de rénovation durable, pour améliorer la qualité de vie de leurs usagers en anticipant les effets du réchauffement climatique.

Il exerce pour cela cinq activités-clés : la recherche et expertise, l'évaluation, les essais, la certification et la diffusion des connaissances. Il répond ainsi à trois missions principales : créer des connaissances et les partager, accompagner l'innovation, sécuriser et valoriser la performance.

www.cstb.fr



Révision du règlement de l'ATEx



Focus sur l'ATEx - Appréciation Technique d'Expérimentation

Qu'est-ce-que l'ATEx ?

L'ATEx est une procédure d'évaluation technique rapide, créée en 1982 à l'initiative du CSTB et de la filière construction. Elle permet d'évaluer et tester en confiance les innovations (produits, procédés, systèmes ou équipements), dans leurs premiers emplois en vraie grandeur et d'en obtenir une connaissance enrichie.

Sur quoi porte les vérifications réalisées dans le cadre de l'ATEx ?

L'évaluation, réalisée sur dossier, porte sur :

- La faisabilité.
- La sécurité.
- Les risques de désordre.
- L'aptitude à satisfaire une réglementation.

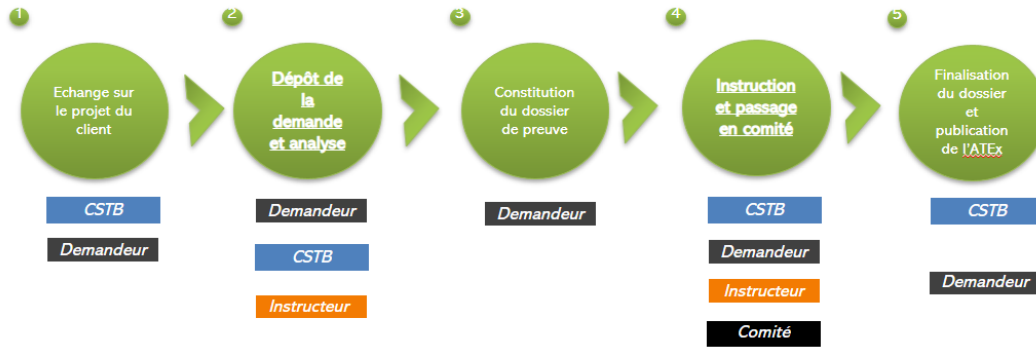
L'ATEx est-elle obligatoire ?

Non, il s'agit d'une démarche volontaire qui peut être engagée par les fabricants et / ou les prescripteurs pour :

- Fournir une réponse fiable et objective sur la faisabilité d'un projet innovant et sur les choix techniques à opérer en phase de conception.
- Spécifier les justifications à apporter en amont du chantier.
- Sécuriser le choix et l'intervention des entreprises de construction.
- Permettre au produit ou système évalué d'être considéré, en cas de délivrance de l'ATEx, comme une technique courante.

Comment se déroule la procédure ?

La procédure est organisée autour de 5 phases :



Nota : L'instruction peut être menée soit par le CSTB soit par un contrôleur technique

Au global, la durée moyenne de la procédure est de 6 mois :

- 2 à 5 mois pour le montage technique du dossier, par le demandeur, en fonction de sa complexité.
- 2 à 3 mois pour la phase d'instruction, une fois le dossier déposé par le demandeur.

Existe-t-il différents types d'ATEX ?

Il existe deux types d'ATEX :

- L'ATEX de cas a, dans le cadre d'une expérimentation de l'innovation sur plusieurs chantiers.
- L'ATEX de cas b ou c, dans le cadre d'une expérimentation pour un projet de construction unique.

Voir page suivante

L'ATEX en chiffres

- 117 ATEx délivrés au global en 2022, 115 en 2023

ATEx	2019	2020	2021	2022	2023
Cas A	43	57	64	69	76
Cas B	56	43	64	48	38
Cas C	4	2	3	0	2
Total	103	102	131	117	115

L'ATEX par domaines d'usage

